



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 08 février 2024 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 1^{er} février 2024.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD et M. GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. BOICHE, M. DEDIANNE Mickaël, M. MECHIN et M. SANDRAS avaient donné respectivement procuration à M. BOURDOUNE, M. DEDIANNE Alain, Mme MAILLARD et M. GUIBERT.

Excusé : M. CARVOYEUR.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE et M. PARDANAUD.

Secrétaire de séance : Mme Sophie MEFTAH

N° 2024-024 : MOTION COLLÈGE DOTATION HORAIRE GLOBALE

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de la motion des représentants des personnels enseignants au Conseil d'Administration du Collège de Clamecy sur la Dotation Horaire Globale pour l'année scolaire 2024-2025 au Collège Giroud de Villette.

« Nous, représentants des enseignants au conseil d'administration du collège Giroud-de-Villette de Clamecy, désirons alerter sur la Dotation Horaire Globale pour l'année scolaire 2024-2025. Les services académiques prévoient une DHG pour 11 divisions ce qui impacte les futures conditions de travail de nos élèves de 3^{ème}.

Nous sommes très inquiets de la perte d'une classe de 3^{ème}. Cette année, 69 élèves sont scolarisés en 4^{ème} et les services académiques prévoient le départ de 11 élèves entre la 4^{ème} et la 3^{ème}, ce qui apparaît fortement exagéré : même en tenant compte des dossiers pour la 3^{ème} Prépa pro, nous nous attendons à des effectifs en 3^{ème} supérieurs à 30 élèves par classe. Les heures actuellement allouées à des dédoublements en 3^{ème} ne sont pas suffisantes car la plupart des heures de cours se feront en classe entière. Seul le maintien d'une troisième classe en 3^{ème} peut permettre à nos élèves de travailler dans des conditions qui permettent leur réussite (orientation et DNB) ».

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- APPORTE son soutien à la mobilisation des représentants des enseignants au Conseil d'administration du Collège Giroud de Villette sur la Dotation Horaire Globale pour l'année scolaire 2024-2025
- DEMANDE aux services académiques une révision de DHG 2024-2025 tenant compte de l'impact sur les classes de 3^e.

.....ivent les signatures.



Nicolas BOURDOUNE
Maire